

SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le vingt deux février à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes Rurales des 2 Helpes, s'est réuni en son siège 33, Rue de Taisnières à Marbaix, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. DELVAL, TALMA, RATTE, NOEL, BERTRAND, LIBERT, FERTIN, GAVERIAUX, SCULFORT, DUCANCHEZ, FLAMENG, ROYAUX, LACOCHE, DE SANTIS, FRÉHAUT, JOLY, JANSNON.

Etaient absents excusés :

M. DIDELOT, M. PRISSETTE, M. TRICOTEAUX, M. DUQUENOY, M. MONNIER, M. FOVEZ, M. COUPILLAUX, Mme TOURNANT, M. CONNART.

Pouvoirs de vote : M. COUPILLAUX, absent, donne pouvoir de vote à M. NOEL

Mme TOURNANT, absente, donne pouvoir de vote à M. FERTIN

Compte Administratif 2009

M. le Président fait donner lecture du Compte Administratif 2009 qui se résume de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement :	1 122 301,77 €
- Recettes de fonctionnement :	1 363 455,44 €
- Excédent de fonctionnement :	241 153,67 €
- Dépenses d'investissement :	755 807,54 €
- Recettes d'investissement :	784 491,21 €
- Excédent d'investissement :	28 683,67 €
- Excédent global de clôture :	269 837,34 €
-	

L'exercice 2009 laisse par ailleurs apparaître un reste à réaliser en section d'investissement de 276 620 € pour les dépenses et de 325 261 € pour les recettes, soit un excédent sur les restes à réaliser de 48 641 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2009 et déclare que le Compte de Gestion dressé pour 2009 par le Receveur Municipal n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Affectation du résultat 2009

M. le Président précise qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2009.

En section de fonctionnement

- l'exercice 2009 fait apparaître un solde d'exécution de :	241 153,67 €
- le montant des résultats 2008 non affectés est de :	258 511,42 €
- le montant du résultat cumulé de l'exercice 2009 est de :	499 665,09 €

En section d'investissement

- l'exercice 2009 fait apparaître un solde d'exécution de :	28 683,67 €
- le solde d'exécution cumulé de 2008 est de :	- 196 626,20 €
- le solde d'exécution cumulé de l'exercice 2009 est de :	- 167 942,53 €
- le solde des restes à réaliser de l'exercice 2009 est de :	48 641,00 €
- le besoin de financement de la section d'investissement est de :	- 119 301,53 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, considérant les moyens détenus en section de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 119 301,53 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et d'émettre le titre correspondant. L'excédent non affecté, soit 380 363,56 €, sera porté au compte 002 de la section de fonctionnement.

Budget Primitif 2010

M. le Président présente le Budget Primitif 2010 qui, compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs et du report des restes à réaliser, se résume comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 1 993 438 €
- recettes de fonctionnement : 1 993 438 €
- dépenses d'investissement : 836 082 €
- recettes d'investissement : 836 082 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif 2010 présenté,
- décide, conformément à la réforme de la taxe professionnelle, de voter un taux relais 2010 de 9,16 % (ce taux est identique au taux de taxe professionnelle 2009)
- adopte le tableau des amortissements pour 2010 dont le montant total s'élève à 103 198 €.

Subvention projet « Lyrique » du Lycée Jessé de Forest – Avesnes/Helpe

M. le Président donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de demande de subvention émanant de M^{me} BUREAU (Proviseur du Lycée Jessé de Forest à Avesnes/Helpe).

Cette demande concerne un projet qui consiste à monter l'Opéra de Purcell « Didon et Énée » avec l'ensemble des élèves de l'option Musique, de la Maîtrise Boréale et l'intervention d'artistes professionnels (Concert d'Astrée). Le coût est estimé à 31 000 € (financé à 60 % par la Région). La version scénique, point d'orgue du projet, doit se tenir en avril 2011 à Avesnes/Helpe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
Considérant que des élèves du territoire de la CCR2H participeront à ce projet,
Eu égard l'intérêt de ce projet pour le territoire intercommunal,

DÉCIDE, à l'unanimité moins une abstention, d'octroyer une subvention de 2 000 € pour le projet « Lyrique au Lycée » présenté par le Lycée Jessé de Forest d'Avesnes/Helpe.

Plateau multisports St-Hilaire/Helpe - Demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord

M. le Président rappelle à l'assemblée que depuis le 2 octobre 2006, la Communauté de Communes Rurales des 2 Helves est compétente en matière de développement et d'aménagement sportif sur le territoire communautaire. Par conséquent, elle s'est engagée à réaliser et animer, sur chacune de ses communes, un plateau multisports.

Il précise ensuite que dix plateaux multiports sont construits à ce jour. Il ne reste donc plus que deux communes à doter de cet équipement :

- Floyon : les travaux doivent débiter en mai 2010
- et St-Hilaire/Helpe

Il informe ensuite les Conseillers que la commune de St-Hilaire/Helpe s'est déclarée candidate à installer un équipement de ce type sur un terrain communal dont elle a la pleine propriété. Par conséquent, M. le Président sollicite l'accord du Conseil Communautaire pour établir le dossier demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord afin de pouvoir réaliser le douzième et dernier plateau multisports sur la commune de St-Hilaire/Helpe en 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette opération et sollicite le concours financier du Conseil Général du Nord pour la réalisation d'un plateau multisports de plein air type « Loisirs Sportifs » sur la commune de Saint-Hilaire/Helpe .
- Autorise M. le Président à signer tout acte relatif à la présente décision.

Planification des animations sportives de l'été

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les deux dispositifs présentés ci-après sont menés en partenariat avec l'Association « Passion Sport » dans le cadre d'une convention annuelle.

- Les « Estivales » :

M. FOURDRIGNIER, animateur sportif, présente à l'Assemblée ce dispositif dont les objectifs sont les suivants :

- Animer les communes pendant les grandes vacances.
- Occuper les temps de loisirs qui sont plus importants pendant les vacances d'été
- Dynamiser les communes rurales via l'aménagement d'un espace de loisirs sportif innovant et dont l'accès est entièrement gratuit pour l'utilisateur durant un week-end.

Il s'agit de proposer des animations sportives et ludiques autour des plateaux multisports.

Ces actions rentrent dans le cadre du dispositif des animations sportives des équipements de la CCR2H.

M. le Président informe ensuite l'Assemblée qu'il est proposé à quatre communes d'accueillir les « Estivales » sur leur territoire tout au long d'un week-end (le coût financier de ces animations étant totalement pris en charge par la Communauté de Communes). Il souhaite donc que les communes intéressées se manifestent.

Après en avoir délibéré, il est décidé que les « Estivales » 2010 se dérouleront sur les communes suivantes :

- Taisnières-en-Thiérache : samedi 26 et dimanche 27 juin
- Marbaix : samedi 03 et dimanche 04 juillet
- Cartignies : samedi 24 et dimanche 25 juillet
- Dompierre/Helpe : samedi 21 et dimanche 22 août

- Les « Ballades Sport-Nature » :

M. FOURDRIGNIER présente ce dispositif qui s'articule autour de trois ballades :

Ballades guidées - Ballades sport nature - Ballades libres

Il précise que cette animation doit avoir lieu un dimanche au cours duquel les participants seront accueillis pour effectuer ces balades au travers du bocage.

M. le Président informe ensuite l'Assemblée qu'il est proposé à une commune d'accueillir les « Ballades Sport-Nature » sur son territoire (le coût financier de cette animation étant totalement pris en charge par la Communauté de Communes). Il souhaite donc que la commune intéressée se manifeste.

Après en avoir délibéré, il est décidé que les « Ballades Sport-Nature » 2010 se dérouleront sur la commune de Saint-Aubin le dimanche 03 octobre.

Accueil de loisirs 2010 - Bourses BAFA

M. le Président expose que dans le cadre de l'accueil de loisirs de Juillet et en vue de former des animateurs qualifiés, il est possible d'allouer une bourse à des jeunes souhaitant s'engager dans la formation au « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur » (BAFA). Il précise que le montant de cette bourse est de 150 €.

M. le Président demande ensuite aux Conseillers de l'autoriser à recruter quatre jeunes pour l'accueil de loisirs de juillet 2010 et à attribuer ces quatre bourses pour l'exercice 2010.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, considérant l'intérêt de former des animateurs diplômés sur le territoire de la CCR2H :

- décide d'attribuer au titre de l'exercice 2010 une bourse BAFA de 150 € quatre jeunes,
- dit que les crédits correspondants sont prévus au Budget 2010,
- autorise M. le Président à signer tout acte relatif à la présente décision.

Adhésion au FNASS avec le CDG 59

M. le Président rappelle à l'Assemblée que la CCR2H adhère actuellement au Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS). Le FNASS permet aux agents de bénéficier de prestations d'actions sociales qui visent à améliorer leurs conditions de vie dans de nombreux domaines tels que le logement, l'enfance, les loisirs et à les aider à faire face à des situations difficiles.

Il précise ensuite aux Conseillers que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59) vient de passer un contrat cadre avec le FNASS : le « Pass Territorial ». Celui-ci permet aux collectivités d'adhérer au FNASS dans des conditions intéressantes. En effet, en optant pour le Pass Territorial, la cotisation de la CCR2H au FNASS s'élèverait à 0,7 % du traitement brut des agents (contre 1%

aujourd'hui). La seule différence résidant dans le fait que les retraités ne pourraient plus bénéficier des avantages FNASS.

M. le Président demande donc aux Conseillers de se prononcer sur l'adhésion de la CCR2H au « Pass Territorial ».

Le Conseil Communautaire, ouï l'esposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Demande la résiliation de son contrat actuel auprès du FNASS.
- Autorise M. le Président à signer le bulletin d'adhésion « Pass Territorial » du CDG 59 afin afin que la CCR2H adhère au FNASS au taux de 0,7 % à compter du 1^{er} janvier 2011.

Achat d'un défibrillateur

M. le Président demande l'accord à l'Assemblée pour l'achat d'un défibrillateur qui pourrait être placé à la « Maison des 2 Helpes, siège de la Communauté de Communes. Il est également demandé l'accord pour solliciter une subvention, à hauteur de 50 % de cette acquisition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'achat d'un défibrillateur
- AUTORISE M. le Président à solliciter la subvention parlementaire.

Questions diverses

- Une mise au point sur l'action « Trame Verte – Trame Bleue » est faite. Ce dispositif d'aide à la plantation bocagère et la restauration de mares prairiales (coordonné par le Parc Naturel) concerne tous les acteurs du territoire de la CCR2H (particuliers, collectivités, entreprises...), à l'exception de la profession agricole. Pour chacune des 4 actions suivantes, la participation financière de la Région est de 75%, celle de la CCR2H est de 5 %. Il restera donc à la charge du demandeur 20 % du coût TTC des travaux (comprenant la fourniture des plants et/ou matériaux et la main d'œuvre).

Plantation de haies diversifiées d'essences locales :

Minimum 25 mètres d'un seul tenant par projet

Plantation d'arbres tiges ou d'arbres têtards d'essences locales :

Minimum 5 arbres tiges ou têtards par projet

Plantation de fruitiers hautes tiges de variétés locales :

Minimum 10 arbres fruitiers hautes tiges par projet

Restauration de mares prairiales :

Minimum 1 mare par projet

- M. NOEL, Vice-Président, présente le rapport d'activité 2009 du réseau de lecture de publique qui se résume de la façon suivante :

En 2009, le Réseau a compté 1 598 adhérents (dont 92 % résident sur le territoire de la CCR2H).

26 577 prêts de document ont été réalisés.

Le budget total consacré à l'acquisition de documents (livres, CD, DVD, revues) s'est élevé à 13 618,98 €.

M. NOEL félicite ensuite Melle PEREZ, responsable du réseau, pour la qualité de son travail et remet à chaque commune un exemplaire de ce rapport d'activité (afin qu'il soit mis à disposition du public au sein de chaque mairie).

- Accord est donné à M. le Président pour signer la charte du Plan Local de Développement Economique.

- Accord est donné à M. le Président pour signer un contrat avec la société SYNERGIE ACHAT qui propose à la CCR2H de réaliser des économies sur ses achats de fournitures administratives. Ces économies étant réalisables grâce aux conditions tarifaires obtenues par SYNERGIE ACHAT auprès de différents fournisseurs. Il est également convenu que les communes « se laissent le temps » d'observer la manière dont se déroule ce contrat avec la CCR2H avant de prendre contact avec SYNERGIE ACHAT.

- M. le Président informe l'Assemblée avoir été destinataire du schéma régional éolien au sein duquel aucune zone favorable à l'implantation d'éolienne sur l'Avesnois n'apparaît. Il ajoute que ce document est consultable au siège de la Communauté de Communes.

- M. NOEL informe l'Assemblée que les festival d'Automne de la CCR2H se déroulera le dimanche 10 octobre sur la commune de Floyon.

- M. le Président félicite M. NOEL qui a recevra le 24 avril prochain la Médaille d'Officier des Palmes Académiques.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.